

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-253304794-20210430-30042114-DE



Scot de l'aire  
métropolitaine  
Bordelaise

> Date de la convocation :	22/04/2021
> Nombre de membres en exercice :	29
> Nombre de membres présents :	18
> Nombre de suffrages exprimés :	20 (dont 2 pouvoirs)
<b>&gt; VOTES :</b>	
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0

## Comité syndical du Sysdau du vendredi 30 avril 2021 à 15 heures Visio-conférence Teams

### Délibération n° 30/04/21/14

#### Mise en compatibilité du SCoT en vue de la construction d'un lycée général et technologique au lieu-dit "La Verrerie" sur la Commune de Créon

#### Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2020.884.CP du 15 mai 2020, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé de lancer une procédure de déclaration de projet (article L. 300-6 et L. 143-44 et suivants, L. 153-54 et suivants du code de l'urbanisme) emportant la mise en compatibilité du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise et du PLUi du Créonnais sur le projet de construction d'un futur lycée sur le territoire de la Communauté de Communes du Créonnais, le long de la RD 14 sur la commune de Créon, site de la Verrerie, d'une superficie de 8 hectares.

Afin de répondre aux besoins croissants, la Région Nouvelle Aquitaine souhaite engager la construction d'un nouveau lycée sur la commune de Créon qui constitue une opérations d'intérêt général pour répondre à la nécessité de développer les infrastructures en adéquation avec la croissance démographique, de structurer le territoire par un maillage d'équipements scolaires cohérents et diminuer par ce projet le temps de transport des lycéens vers d'autres établissements.

Le projet a pour objectif de :

- > créer un lycée innovant, un nouvel équipement dédié à l'éducation et à l'apprentissage,
- > développer et accompagner les nouvelles technologies,
- > assurer une organisation claire et efficace des fonctions,
- > concevoir un bâtiment éco responsable,
- > maîtriser l'économie globale de l'opération,
- > maîtriser le calendrier avec une ouverture des équipements prévue à la rentrée scolaire 2023.

Cette opération concerne un établissement polyvalent d'environ 2 000 élèves, avec des :

- > filières d'enseignement général et technologique,
- > filières professionnelles,
- > filières Post-Bac.

Le lycée intégrera également :

- > une restauration avec préparation sur place de 1895 rationnaires,
- > un internat de 200 places,
- > des équipements sportifs dont un gymnase,
- > quatorze logements de fonction.

## **Du point de vue de la mise en compatibilité du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise**

La réalisation de ce projet nécessite une mise en compatibilité du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise pour modifier les dispositions du DOO qui ont trait à la détermination et à la délimitation des espaces et sites naturels, agricoles et forestiers à protéger dont il a défini la délimitation ou la localisation, et ce par la déclaration de projet liée au caractère d'intérêt général du lycée.

Pour donner suite à l'enquête publique concernant ce projet qui s'est déroulée du lundi 22 février 2021 au mardi 23 mars 2021 inclus, Monsieur le Commissaire-Enquêteur a rendu ses conclusions et note ainsi que la compatibilité du projet avec les orientations du SCoT est bien expliquée dans la notice de présentation. De plus, cette compatibilité peut être complétée avec une orientation du DOO qui vise à renforcer la dynamique économique métropolitaine autour des pôles économiques locaux d'équilibre tel que celui de Créon.

La réalisation du projet de lycée nécessite de modifier les enveloppes urbaines définies dans le SCoT dans lesquelles est autorisée le développement de l'urbanisation à échéance 2030. Les adaptations proposées sont circonscrites au seul projet du lycée de Créon et s'attachent à préserver les orientations stratégiques définies dans le SCoT.

De fait, les quatre cartes thématiques et les deux atlas du Document d'Orientations et d'Objectifs nécessitent une modification pour assurer une cohérence avec le projet du lycée.

2

### **S'agissant des cartes thématiques du document d'orientation et d'objectifs (D2O) :**

#### **> Carte pour une métropole nature**

Seule une modification mineure a été apportée sur la carte de la métropole nature afin de réduire la trame correspondante à l'orientation « préserver et valoriser les terroirs viticoles » et à l'orientation « préserver le socle agricole, naturel et forestier » sur les espaces destinés à accueillir le futur lycée de Créon.

#### **> Carte pour une métropole responsable :**

La réduction de 8 ha des espaces agricoles naturels et forestiers consécutive à la mise en œuvre du projet de lycée n'est pas de nature à remettre en cause cet objectif général.

#### **> Carte pour une métropole active**

La seule modification apportée concerne la réduction de la trame correspondante à l'orientation « préserver 120 000 ha d'espaces naturels et forestiers de l'urbanisation en interdisant la constructibilité des secteurs définis ».

#### **> Carte pour une métropole à haut niveau de service**

La seule modification apportée concerne la réduction de la trame correspondante à l'orientation « préserver 120 000 ha d'espaces agricoles naturels et forestiers de l'urbanisation en interdisant la constructibilité en dehors des secteurs définis ».

**S'agissant des extraits des Atlas des territoires du document d'orientation et d'objectifs (D2O) :**

> Espaces agricoles, naturels et forestiers protégés

Une modification mineure a été apportée sur la planche 46 de l'atlas des espaces agricoles, naturels et forestiers protégés de manière à réduire la trame correspondante à l'orientation « préserver et valoriser les terroirs viticoles » sur les espaces destinés à accueillir le futur lycée de Créon.

> Enveloppes urbaines et secteurs de construction isolées

L'objet de la présente mise en compatibilité consiste à modifier l'enveloppe urbaine de Créon pour y intégrer les espaces destinés à accueillir le futur lycée.

Le rapport principal du document d'orientation et d'objectifs (D2O) ne nécessite pas de modification. En effet, seule la traduction graphique des orientations relatives aux enveloppes urbaines constructibles, à la protection au titre du socle agricole, naturel et forestier et aux terroirs viticoles à préserver nécessite d'être ajustée. Les autres orientations et objectifs du rapport principal n'ont pas été modifiés.

**Du point de vue des mesures d'évitement, de réduction et de compensation**

Pour l'implantation du lycée, la région a souhaité une opération à faible consommation énergétique, exemplaire en termes de développement durable avec un objectif d'intégration paysagère et de respect de l'environnement pour un coût total évalué à 63 millions d'euros.

Les incidences de la mise en compatibilité des documents sur l'environnement ont été prises en compte et sont évitées, réduites et compensées.

Considérant que l'intérêt général du projet est démontré, à la suite de la mise en compatibilité du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, la mise en compatibilité du PLUI du Créonnais et la procédure de déclaration de projet en vue de la construction d'un lycée général et technologique au lieu-dit "La Verrerie" sur la Commune de Créon, le Commissaire Enquêteur émet un avis favorable sur ce projet.

Il est proposé au Comité syndical :

- de prendre acte des conclusions du commissaire-enquêteur et de modifier les quatre cartes thématiques et les extraits des deux atlas du Document d'orientations et d'objectifs du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise.

Après en avoir délibéré, les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées par le Comité Syndical.



**La Présidente  
Christine Bost**